

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le samedi dix-sept mai à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Martial d'Albarède, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Date de la convocation : le 02 mai 2014

Nombre de membres en exercice : 138

Nombre de membres présents : 124

Nombre de pouvoirs : 2

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Election du Président
 - Election du Bureau Syndical comprenant :
 - Un 1^{er} Vice-Président
 - Quatre Vice-Présidents
 - Cinq Membres(un Vice-Président et un Membre pour chaque communauté de communes)
- Election des délégués au sein du SMD 3 (3 délégués titulaires, 3 délégués suppléants)

Monsieur Jean-François FAUCHER, Président sortant accueille les nouveaux délégués.

Il déclare, installé le nouveau comité syndical.

Il demande à Monsieur Albert MARIE, doyen d'âge, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

Monsieur Albert MARIE, le doyen d'âge fait l'appel de chaque délégué.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Didier MERY, délégué de la commune de VAUNAC se propose pour assurer le secrétariat de séance.

Cette proposition est entérinée par l'assemblée délibérante. Monsieur Albert MARIE demande que les trois scrutateurs rejoignent le bureau de vote : Madame Karine VON DORINGK, Messieurs LATOUR Philippe, GIMENEZ Philippe.

Monsieur Albert MARIE rappelle les conditions d'éligibilité :

- Sont électeurs pour l'ensemble des scrutins les 138 délégués au comité syndical du SMCTOM du secteur de Thiviers
- Sont éligibles pour les postes de Président, 1^{er} Vice-Président, Vice-Présidents, membres du bureau, délégués au SMD3 tout délégué titulaire membre du comité syndical.

Il précise que les bulletins mentionnant le nom d'une personne non candidate seront considérés comme nul.

Membres en exercice : 138
Membres présents : 124
Membres votants : 126
Pouvoirs : 2

Monsieur Albert MARIE propose de procéder à l'élection du Président du SMCTOM du secteur de Thiviers.
Il fait appel à candidatures.

Après appel à candidatures, deux délégués se portent candidats :

- Monsieur Jean-François FAUCHER, délégué de la commune de St Vincent sur l'Isle et Président sortant.
- Monsieur Daniel FABRE, délégué de la commune de Teillots.

Après audition de chacun des deux candidats, le doyen d'âge fait procéder à un scrutin secret.
Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 126
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 124
Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

Monsieur Jean-François FAUCHER	109 voix (cent neuf voix)
Monsieur Daniel FABRE	15 voix (quinze voix)

Monsieur Jean-François FAUCHER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-François FAUCHER remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.
Monsieur Albert MARIE cède la présidence à Monsieur Jean-François FAUCHER.

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers.
Il fait appel à candidatures.

Monsieur Gérard LACONGERIE, 1^{er} Vice-Président sortant est le seul candidat.

Après audition du candidat à la 1^{er} Vice-Présidence, Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder au vote.

Nombre de votants : 126
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 122
Majorité absolue : 62

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Monsieur Gérard LACONGERIE : 122 voix (cent vingt-deux voix)

Monsieur Gérard LACONGERIE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Monsieur Daniel FABRE intervient avant les élections des Vice-Présidents et des membres. Il fait remarquer que le nombre de Vice-Présidents et Membres indiqué dans l'ordre du jour ne correspond pas à celui notifié dans les statuts du SMCTOM du secteur de Thiviers dans son article 8 « constitution du bureau » prévoyant six Vice-Présidents et sept Membres. Monsieur Jean-Claude PINAULT, délégué de la commune de Savignac les Eglises et Conseiller Général prend la parole pour expliquer que ces dernières années il y a eu une refonte territoriale, des communautés de communes ont fusionnées, la composition des syndicats a été modifiée. Les statuts prévoient l'élection d'un Vice-Président par communauté de communes et d'un membre, Monsieur PINAULT propose de poursuivre les votes. Suite à l'explication donnée par Monsieur Jean-Claude PINAULT, le Président décide de poursuivre les élections et informe Monsieur Daniel FABRE qu'il peut en référer au tribunal administratif s'il le souhaite. Applaudissements d'une grande partie de l'assemblée qui approuve cette décision.

Vice-Président – Communauté de communes Pays de Jumilhac

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection du Vice-Président. Il fait appel à candidature.

Monsieur Yves CONGÉ, délégué de la commune de Jumilhac le Grand est le seul candidat.

Après audition du candidat, il fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 116
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 02
Nombre de suffrages exprimés : 114
Majorité absolue : 58

A obtenu :

Yves CONGÉ 114 voix (cent quatorze voix)

Monsieur Yves CONGÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Vice-Président – communauté de communes Pays de Lanouaille

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection du Vice-Président. Il fait appel à candidature.

Monsieur Philippe ROUSSEAU, délégué de la commune de Dussac est le seul candidat.

Après audition du candidat, il fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 116
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 02
Nombre de suffrages exprimés : 114
Majorité absolue : 58

A obtenu :

Philippe ROUSSEAU 114 voix (cent quatorze voix)

Monsieur Philippe ROUSSEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Vice-Président – communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection du Vice-Président. Il fait appel à candidature.

Monsieur Laurent MONTEIL, délégué de la commune de Ste TRIE est le seul candidat.

Après audition du candidat, il fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 116
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 03
Nombre de suffrages exprimés : 113
Majorité absolue : 58

A obtenu :

Laurent MONTEIL 113 (cent treize voix)

Monsieur Laurent MONTEIL, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Vice-Président – communauté de communes Causses et Rivières

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection du Vice-Président. Il fait appel à candidature.

Monsieur Marc BUFFAT, délégué de la commune d'Excideuil est le seul candidat.

Après audition du candidat, il fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 116
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 115
Majorité absolue : 59

A obtenu :

Marc BUFFAT 104 voix (cent quatre voix)

Monsieur Marc BUFFAT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Election des cinq membres

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection des membres du bureau du SMCTOM du secteur de Thiviers.

Il fait appel à candidatures.

Membre du bureau - Communauté de communes Pays Thibériens

Après appel à candidatures, trois délégués se portent candidats :

- Michel RANOUIL, délégué de la commune de Nantheuil
- Benoît MOUTON, délégué de la commune de Thiviers
- Didier MERY, délégué de la commune de Vaunac

Après audition de chacun des candidats, Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à un scrutin secret.

Nombre de votants : 116
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 17
Nombre de suffrages exprimés : 99
Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

Monsieur Michel RANOUIL 30 voix (trente voix)
Monsieur Benoît MOUTON 47 voix (quarante-sept voix)
Monsieur Didier MERY 22 voix (vingt-deux voix)

Après vote de l'ensemble des délégués, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président informe l'assemblée qu'il doit faire procéder à un deuxième tour de scrutin. Messieurs MERY et RANOUIL se désistent au profit de la candidature de Monsieur Benoît MOUTON.

Monsieur Benoît MOUTON est élu membre du bureau et a été immédiatement installé.

Membre du bureau – Communauté de communes Pays de Jumilhac

Après appel à candidature, Monsieur Paul CHEVAL, délégué de la commune de La Coquille se porte candidat.

Après audition du candidat, Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder au vote à scrutin secret.

Nombre de votants : 116 Nombre de bulletins nuls ou blancs : 02 Nombre de suffrages exprimés : 114 Majorité absolue : 58

A obtenu :
Paul CHEVAL 114 voix (cent quatorze voix)

Monsieur Paul CHEVAL, ayant obtenu la majorité absolue est élu membre du bureau et a été immédiatement installé.

Membre du bureau – communauté de communes Pays de Lanouaille

Monsieur Jean-François FAUCHER informe l'assemblée que Monsieur Alain POUQUET, délégué de la commune de Lanouaille, absent ce jour a transmis sa candidature à un poste de membre. Il fait maintenant appel à candidature.

Monsieur Alain POUQUET est le seul candidat.

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder au vote à scrutin secret.

Nombre de votants : 116 Nombre de bulletins nuls ou blancs : 02 Nombre de suffrages exprimés : 114 Majorité absolue : 58

A obtenu :
Alain POUQUET 114 voix

Monsieur Alain POUQUET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du bureau et a été immédiatement installé.

Membre du bureau – communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Monsieur Jean-François FAUCHER fait appel à candidature.

Monsieur Michel LAPOUGE, délégué de la commune de Teillots est le seul candidat.

Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder au vote à scrutin secret.

Nombre de votants : 116 Nombre de bulletins nuls ou blancs : 03 Nombre de suffrages exprimés : 113 Majorité absolue : 58

A obtenu :
Michel LAPOUGE 113 voix

Monsieur Michel LAPOUGE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du bureau et a été immédiatement installé.

Membre du bureau – communauté de communes Causses et Rivières

Monsieur Jean-François FAUCHER fait appel à candidature.

Après appel à candidature deux délégués se portent candidats :

- Karine VON DORINGK, déléguée de la commune de Coulaures
- Jean-Claude PINAULT, délégué de la commune de Savignac les Eglises

Après audition de chacun des candidats, monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder au vote à scrutin secret.

Nombre de votants : 105
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 14
Nombre de suffrages exprimés : 91
Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

Karine VON DORINGK	29 voix (vingt-neuf voix)
Jean-Claude PINAULT	67 voix (soixante-deux voix)

Monsieur Jean-Claude PINAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du bureau et est immédiatement installé.

~~élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants au SMD3~~

Avant de débiter l'élection des délégués au SMD3, l'assemblée interroge le Président sur les missions du SMD3, ses compétences...

Le Président fait une présentation du SMD3.

A l'issue de cette présentation monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à l'élection des délégués au SMD3. Il fait appel à candidature.

Monsieur BOURDU Jean-Gérard, délégué suppléant de la commune de Payzac, informe l'assemblée de la candidature de Mme NOVION Nathalie, déléguée titulaire de la commune de Payzac à l'élection des délégués au SMD3.

Le Président fait appel à candidature pour le poste de suppléant au côté de Mme NOVION. Mme Evelyne COLLIN, déléguée à la commune de Badefols d'Ans se présente comme suppléante.

Le Président demande que les autres candidats se présentent.

Sont candidats :

Titulaires

- Monsieur Jean-François FAUCHER
- Monsieur Jean-Claude PINAULT
- Mme NOVION Nathalie
- Monsieur BRUN Philippe

Suppléants

- Monsieur Gérard LACONGERIE
- Monsieur Michel LAPOUGE
- Madame Evelyne COLLIN
- Monsieur DARPHIN Patrick

Après audition de chacun des candidats, Monsieur Jean-François FAUCHER fait procéder à un scrutin secret. Après le vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants.

Nombre de votants : 94
Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 94
Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

Jean-François FAUCHER	90 voix (quatre-vingt-dix voix)
Jean-Claude PINAULT	90 voix (quatre-vingt-dix voix)

Gérard LACONGERIE	86 voix (quatre-vingt-six voix)
Michel LAPOUGE	82 voix (quatre-vingt-deux voix)
Evelyne COLLIN	48 voix (quarante-huit voix)
Patrick DARPIN	64 voix (soixante-quatre voix)

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus titulaires :

Jean-François FAUCHER
Jean-Claude PINAULT
Philippe BRUN

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus suppléants :

Gérard LACONGERIE
Michel LAPOUGE
Patrick DARPIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h05.

Le Secrétaire de Séance

Didier MERY



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

